

N/REF : 20/02/2026 17H39 C:265117 I:36840

MR GRIB

V/Appel du Vendredi 20/02/2026 a 17H39

**8 CHEMIN D'ISLY
38000 GRENOBLE**

IMMEUBLE : PROPRIETAIRE GRIB
8 CHEMIN D'ISLY
38000 GRENOBLE

St Martin-H, le 23 Février 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 8 CHEMIN D'ISLY - MAISON DE M GRIB - *06 87310383*

MOTIF : TOILETTE BOUCHE

Donneur d'ordre : Mr B GRIB

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une pompe haute pression.

LE 20/02/2026 A 19H30 :
DEBOUCHAGE HYDRAULIQUE DE LA CANALISATION A PARTIR DU REGARD A DROITE DE LA PORTE D'ENTREE.
CONTROLE ECOULEMENT.
SI RECIDIVE PREVOIR CONTROLE CAMERA.

OBSERVATIONS : RECU REGLEMENT EN ESPECES LE 20/02/2026 - 300,00 €

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	1	181,82	181,82
1,00	Maj.50% Intervention en Astreinte	1	50,00%	90,91

TOTAL H.T.	272,73
T.V.A. a 10,00%	27,27
TOTAL T.T.C.En EURO	300,00

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mars 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN